COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 31.08.2015

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat Mme Catherine Buchet Bulliard : Pour un accès et un croisement facilité des véhicules lors d'affluence au Col de Jaman

Président : Stéphane Barbey (Les Verts)

Membres : Christian Bécherraz (SOC)
Catherine Buchet Bulliard (UDC)
Yves Depallens (PLR)
Florian Despond (PLR)
Mario Gori (SOC)
Yanick Hess (PLR)
Tal Luder (ML)
Cyril Pabst (PLR)
Olivier Raduljica (SOC) remplacé par Roland Rimaz

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Votre commission s'est réunie le 11 mai 2015 dans la salle de conférence du restaurant Manoïre au Col de Jaman, en présence de Monsieur Christian Neukom, Municipal chargé du dicastèrede l'urbanisme et équipements publics, accompagné de MM. Jean-Lou Barraud et Bergonzo, chefs de service.

Les participants à la séance se sont réunis sur le parking du village des Avants, et se sont regroupés dans quelques véhicules pour se rendre au col de Jaman.

Ils ont profité de ce déplacement pour examiner de manière approfondie le parcours et se sont arrêtés à la bifurcation avec la route de Caux.

Les principales réflexions résultant de cet examen sont que la route est particulièrement scabreuse, la route étant très étroite, les croisements sont rarement faciles, avec de nombreux virages très serrés, parfois sans visibilité, et connaissant de fortes pentes; il s'agit vraiment d'une route de montagne, mais comme elle est aménagée, malgré tout, il y a toujours des possibilités de croiser, à la condition que les automobilistes coordonnent leur manœuvre.

Une fois installés dans la salle de conférence du restaurant Manoïre situé au col de Jaman,

Madame la postulante expose les raisons du dépôt de son postulat.

Elle demande que soient étudiées différentes possibilités qui permettraient un croisement facilité des voitures montantes et descendantes arrivant par la route de Jaman et par la route aux Râpes de Jor, depuis les Avants.

Elle explique qu'après avoir effectué une balade dans la région du col de Jaman un week-end d'octobre 2014, elle est descendue du col en voiture vers 12h30.

Elle a connu de gros problèmes sur le premier tronçon de la route jusqu'au premier virage, des voitures étant parquées tout le long de la route jusqu'au contour à Félix, rendant les croisements quasi impossibles, alors que des véhicules circulaient en contresens d'elle-même.

Elle précise que le cauchemar a commencé au premier virage où une dizaine de voitures montaient, se suivant à la queue-leu-leu, alors qu'il y avait 4 voitures qui descendaient. Les véhiculent se trouvèrent nez à nez, avec l'impossibilité d'avancer ou de reculer, il a bien fallu plus de 20 minutes pour décongestionner ce 'premier virage.

Le problème, c'est que cela s'est reproduit maintes fois et qu'elle a dû descendre à pied pour arrêter les voitures montantes, afin que les voitures descendantes puissent passer, sinon les voitures montantes n'auraient pu continuer leur chemin.

Il a fallu plus de 45 minutes pour atteindre le contour à Félix et pouvoir finalement se diriger vers le village des Avants, et ce à 13h00.

La Municipalité indique qu'elle est sceptique quant à des possibilités d'aménagement ; il s'agit d'une route de montagne zigzaguant dans une zone très particulière n'offrant aucune possibilité aisée d'amélioration.

Elle remarque qu'il n'y a jamais eu de plaintes d'automobilistes ou d'autres personnes concernant la circulation.

Il est vrai que la Commune de Montreux a beaucoup investi sur le col par le réaménagement des chalets d'alpages et du restaurant ; ces investissements ont été effectués dans le but d'un développement en rapport avec les lieux pour maintenir une agriculture de montagne, ainsi que de restaurer les promeneurs.

Un accès par les transports publics est possible, il est vrai avec un parcours assez long mais magnifique depuis la plus proche gare du train MGN.

La route est utilisée aussi par des professionnels, qu'il s'agisse des exploitants de la ferme et de la fromagerie, ou du restaurant.

Le nombre de jours où la route est encombrée n'est pas connu exactement, mais il doit s'agir vraisemblablement que de quelques jours par année, vu que la période d'accès ne concerne que la période d'été prolongée, et qu'il est lié à une météo favorable.

Plusieurs pistes sont évoquées, mais n'aboutissent pas à des propositions concrètes.

Il faut remarquer que le caractère sauvage des lieux doit être maintenu et qu'ainsi le trafic ne doit pas augmenter, ainsi ne pas être rendu plus facile qu'aujourd'hui.

Ainsi, il s'avère qu'effectuer des travaux d'agrandissement de la route seraient extrêmement onéreux, dans la mesure où ils sont possibles, mais de toute façon contraire au caractère des lieux.

La pose de feux de circulation est également quasiment impossible, vu la topographie des lieux.

À l'évidence, le creusement d'un tunnel n'est pas envisageable.

Le parking en terre, devant le restaurant Manoïre, comprend environ 100 places de parc pour les voitures ; il n'a aucun statut officiel, et, pour des raisons de protection du site, aucun agrandissement n'est possible.

Le parcage de certains véhicules le long de la route près du col est lié aux chalets qui sont proches de la route.

Pour des raisons de proportionnalité, police Riviera ne peut pas mettre à disposition un policier sur place pour les jours d'affluence.

La pose de panneaux d'interdiction de se parquer altérerait la beauté des lieux, et serait probablement peu efficace.

De facto, cette région de Montreux se trouve en zone agricole, et sa beauté naturelle ne doit pas être abîmée par des aménagements résultants d'une approche citadine.

Il appartient aux amateurs de nature de s'adapter aux conditions locales, ce qui leur permet de pouvoir continuer à profiter justement de cette nature sauvage comme elle est.

Conclusion

Dès lors, la commission a décidé de rejeter la transmission du postulat à la Municipalité par huit voix contre, zéro voix pour, et deux abstentions.

0 oui, 8 non, 2 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Stéphane Barbey (Les Verts)